



Politique salariale 2018

La cfecgc Safran Aircraft Engines



Négociations salariales ??? Des propositions sans surprise

Les deux premières réunions de négociation se sont tenues les mardi 23 janvier et 6 février 2018 à Courcouronnes, voici les derniers chiffres donnés par la Direction Générale de Safran AE.

Mesures	Collaborateurs	Ingénieurs & Cadres et Niveaux 6
AG	27 € au 01/01 (~ 0,9 %)	-
AI	1 % au 1 ^{er} Mars	1,75 % + 0,15 % au 01/01
Ancienneté	0,25 %	N/A
AS** = AG + AI + Ancienneté	~ 2,15 %	1,90 %

La Cfecgc demandera à la direction d'expliquer cette différence de traitement entre cadres + niv. 6 et collaborateurs

Comparaison des budgets des années précédentes vs 2018

Mesures	2013	2014	2015 *	2016	2017	2018 (1ere réunion)	2018 (2eme réunion)
Inflation %	0,70	0,40	0	0,20	1,20	1,20	1,20
Budget général %	3,00	2,80	2,3 → 1,5	1,85	2,10	1,60	1,75
Budgets spécifiques %	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0	0,15
Total budget %	3,15	2,95	1,65	2,00	2,25	1,60	1,90
AS - Inflation	2,30	2,40	1,50	1,65	0,90	0,40	0,70

Comment motiver les salariés avec de telles propositions ?



- application d'un programme salarial minimal pour cause de non signature de l'accord, seule la Cfecgc s'était déclarée signataire.
- ** AS : Augmentation de Salaire totale.

Un budget salarial se doit d'être à la hauteur des efforts fournis par les salariés et le reflet des résultats économiques et du carnet de commandes !

- Lors des NAO 2015 et 2016, la Direction Générale justifiait ses premières propositions salariales par une inflation égale à 0 %. Cette année, curieusement, aucune mention n'est faite sur la reprise de l'inflation et sa prise en compte dans les propositions salariales annoncées lors de la 1^{ère} réunion de négociation.
- L'augmentation du salaire net lié à l'abaissement des cotisations suite aux décisions gouvernementales ne doit en aucun cas servir de prétexte pour occulter la prise en compte de l'inflation dans les négociations salariales.

Pourquoi ne parle-t-on plus d'inflation ?



La position de la Cfecgc

- La Cfecgc constate que la Direction Générale présente une politique salariale qui ne cesse de se dégrader au fil des ans alors que les efforts demandés aux salariés sont eux, en constante augmentation.
- La Cfecgc défend 3 principes essentiels :
 - **Maintien du pouvoir d'achat** en prenant en compte le taux d'inflation. L'augmentation de salaire doit être supérieure à l'inflation.
 - **Reconnaissance de l'investissement personnel** : l'augmentation du salaire doit être à la hauteur des efforts fournis et résultats obtenus par le salarié.
 - **Doublement du salaire sur une carrière** : un salarié doit au minimum doubler son salaire sur l'ensemble de sa carrière professionnelle (**1,8 % en moyenne par an**).
- La situation financière de Safran Aircraft Engines permet une politique de rémunération plus motivante.
- Les dividendes versés aux actionnaires continuent d'augmenter il doit en être de même pour les salaires.
- Lors de la dernière réunion la Cfecgc a demandé la revalorisation de la **prime énergie et des indemnités kilométriques**.

La Cfecgc défendra ces 3 principes lors des négociations salariales 2018

Prochaine réunion de négociation le 22 février 2018.

